



COEC'EAU - REUNION DE TRAVAIL

Compte rendu

13 juin 2014 à 9h30

au siège de l'ASA du Canal de Carpentras

Etaient présents :

OUBRIER Hervé, animateur Contrat de Rivière, **EPAGE Sud-Ouest Mont Ventoux**
NAVARRO Olivier, directeur du **Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale**
LELIEVRE Sophie, chargée de mission, **Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues**
LANDRU Grégoire, chargé de mission Zones Humides, **Conservatoire d'Espaces Naturels PACA**
GARRONE Christophe, ingénieur d'études, **Maison Régionale de l'Eau**
DOUMENC Fabrice, PIGNARD Sandrine et DAVID Séréna : **ASA du Canal de Carpentras**

Absent :

FAYARD Benoît : Office Nationale des Eaux et Milieux Aquatiques de Vaucluse.

Sandrine PIGNARD ouvre la séance et remercie les personnes présentes. Elle rappelle que la COEC'EAU s'était réunie il y a un an pour la première fois en comité restreint et qu'à l'issue de cette réunion il avait été décidé qu'un groupe de travail réfléchirait à la question des besoins des milieux aquatiques locaux. Ce groupe de travail est réuni aujourd'hui afin de mutualiser les connaissances et de faire émerger des propositions sur la destination des volumes d'eau que le canal de Carpentras doit restituer aux milieux naturels.

Avant d'échanger autour des besoins des milieux, Séréna DAVID fait un rappel du contexte de la COEC'EAU, des économies d'eau restituées et disponibles ainsi qu'un point sur les interactions existantes entre le canal de Carpentras et les milieux aquatiques dues aux rejets de régulation.

Contexte de la COEC'EAU

La COEC'EAU s'inscrit dans le contexte du Contrat de Canal de Carpentras pour la période 2012-2017. Par le biais du contrat, l'ASA et ses partenaires se sont engagés à réaliser un programme de 74 opérations. Certaines de ces opérations, cofinancées par l'Agence de l'Eau permettent de générer des économies d'eau. Le devenir de ces économies est encadré par un protocole de gestion, qui

engage l'ASA à restituer aux milieux naturels une partie des économies, dans les conditions suivantes :

- 50% des économies réalisées doivent retourner aux milieux naturels.
- Les économies prises en compte sont celles générées depuis 2005 grâce à des opérations du Contrat de Canal cofinancées par l'Agence de l'Eau.
- Les volumes d'eau sont mis à disposition pour une durée de 25 ans.
- Le but des restitutions doit être l'amélioration du fonctionnement des milieux aquatiques.
- Les milieux naturels concernés doivent être en priorité les milieux aquatiques locaux (cours d'eau, zones humides ou nappes du territoire desservi par le canal). En cas d'absence de besoin des milieux locaux, les volumes d'eau sont laissés en Durance.

Dans ce cadre, la COEC'EAU a pour rôle de suivre et de mettre en œuvre le protocole de gestion et notamment de soumettre au comité de pilotage du Contrat de Canal des propositions pour les milieux destinataires des économies d'eau.

Chaque restitution doit faire l'objet d'un acte administratif formel sous forme d'une convention précisant les besoins (volumes et période de restitution), les modalités du suivi et du comptage des volumes restitués, ainsi que l'indemnisation de l'ASA pour les frais de fonctionnement supplémentaires engagés. Il est à noter que les investissements à engager pour les dispositifs de restitution ou de comptage ne sont pas supportés par l'ASA.

Economies restituées et économies disponibles

Sur la période du Contrat de Canal, deux types d'opérations permettent de générer des économies d'eau. Ce sont :

- Les opérations de sécurisation du canal principal et des canaux secondaires par bétonnage du radier et des berges.
- Les opérations de modernisation du réseau par le passage d'une desserte gravitaire à une desserte sous pression sur certains secteurs.

En 2013, les économies réalisées depuis 2005 engageaient l'ASA à mettre à disposition des milieux 882 000 m³.

Lors de la réunion de juin 2013, la COEC'EAU a proposé que ces volumes soient mis à disposition de l'Auzon dans le cadre de la convention établie en 2010 entre l'ASA et la mairie de Carpentras. Cette proposition a été validée par le Comité de pilotage du Contrat de Canal qui s'est réuni en novembre 2013.

Pour 2014 et les années suivantes, il reste à déterminer les milieux aquatiques qui pourraient bénéficier des volumes d'eau disponibles. La programmation des opérations du Contrat de Canal nous permet d'établir le calendrier des futurs volumes d'eau disponibles :

Volume d'eau disponible au niveau local en milliers de m³

Année de mise à disposition	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Volume disponible	22	82	520	631	1 075	1 738	1 738

Sandrine PIGNARD précise que les volumes d'eau disponibles pour cette année et l'année prochaine sont faibles car ils proviennent uniquement d'actions de sécurisation du canal principal. L'opération qui va générer un volume conséquent d'économies est la modernisation des réseaux gravitaires sur la commune de Monteux. Cette action a été retardée et les premières économies devraient être effectives en 2016.

Avant de passer aux besoins des milieux, un rappel est fait sur les rejets de régulation du Canal. Ces rejets n'ont strictement aucun lien avec les restitutions des économies encadrées par la COEC'EAU mais permettent d'avoir un aperçu des interactions existantes entre le canal et les milieux aquatiques.

Rejets de régulation aux milieux naturels effectués par le canal

Chaque année, le canal de Carpentras déverse dans un certain nombre de cours d'eau des volumes d'eau afin de réguler le niveau du canal. Ces rejets sont par nature aléatoires, temporaires, non programmés.

En 2005, les volumes rejetés ont été comptabilisés. Bien que ces rejets varient d'année en année, ils permettent d'avoir un ordre de grandeur des quantités déversées. Avec l'amélioration de la régulation, on estime que ces rejets auront tendance à diminuer. En 2005, les volumes sont les suivants :

Milieu récepteur	Volume restitué en millions de m3/an	Nombre de points de déverse
Auzon	16.3	3
Ouvèze	9.8	2
Nesque	8.8	2
Seille	2.5	1
Mède	2	1
Brégoux	1.3	1
Salette	1.1	1
Aigues	2.5	1
Total	44.3	12

Après ces rappels et éléments de contexte, les participants sont maintenant invités à réagir sur les besoins en eau des milieux aquatiques et les possibles milieux de restitutions.

Points divers autour des restitutions

Christophe GARRONE s'interroge sur l'encadrement réglementaire des restitutions :

- Est-ce qu'une étude d'impact devra précéder chaque mise en place de restitution ?
- Est-ce que des dossiers de déclaration ou d'autorisation devront accompagner les restitutions ?

Concernant l'étude d'impact, personne n'est en mesure d'apporter de réponses. Pour les dossiers de déclaration et d'autorisation, cela dépendra des volumes en jeu.

Christophe GARENNE ainsi qu'Olivier NAVARRO s'interrogent sur les éventuels effets négatifs des restitutions d'eau. Le risque d'apporter une eau qui perturberait le milieu récepteur par sa qualité physique, chimique ou biologique est envisagé. Le transfert d'espèces pourrait être également problématique.

Hervé OUBRIER évoque à ce sujet la présence de la jussie, plante envahissante, dans la partie aval du bassin versant, après les rejets du Canal de Carpentras, alors qu'elle est complètement absente en amont.

Suite à plusieurs questions, Sandrine PIGNARD rappelle que :

- Les restitutions ne peuvent pas avoir lieu pendant la période de chômage du canal approximativement de fin novembre à mi février.
- Les coûts d'équipements et de mise en œuvre des restitutions ne seront pas supportés par l'ASA.
- L'ASA du canal de Carpentras ni les services de l'Etat n'ont le pouvoir de faire supprimer des forages individuels s'ils sont conformes à la réglementation.

Besoins en eau des cours d'eau sur les différents bassins versants

- **Bassin des Sorgues**

Sophie LELIEVRE exprime qu'aucun besoin d'apport d'eau du canal n'existe sur le bassin au niveau des cours d'eau.

- **Bassin Sud Ouest Mont Ventoux**

Hervé OUBRIER précise que globalement la qualité des eaux sur le bassin Sud Ouest du Mont Ventoux ainsi que les habitats sont assez dégradés.

Le SDAGE 2010-2015 a identifié le bassin en déficit quantitatif, selon les dires d'experts.

Une étude d'estimation des volumes prélevables globaux a été réalisée. Celle-ci montre que globalement les cours d'eau du bassin sont influencés en restitution, en amont du canal de Carpentras par les rejets de STEP, et en aval par les rejets du canal. L'étude a confirmé l'équilibre précaire de la ressource sur ce bassin à l'hydrologie contrainte. Elle ne préconise pas la réduction des prélèvements mais un maintien de la situation actuelle : maintien des prélèvements à hauteur des restitutions.

La suite donnée à cette étude dépendra des décisions à venir du Préfet de Bassin.

Hervé OUBRIER ne pense pas qu'il faille effectuer des restitutions supplémentaires dans un but environnemental dans les cours d'eau du Bassin Sud Ouest du Mont Ventoux, étant donné les facteurs limitants (hydrologie, morphologie, qualité de l'eau).

► **Zoom sur le besoin en eau du Récaveau**

Sandrine PIGNARD suggère la piste des restitutions au Récaveau.

En effet, le canal de Carpentras va effectuer sur une zone de 600 hectares à Monteux, des travaux de modernisation du réseau, passant d'une desserte gravitaire à une desserte sous pression.

L'étude d'impact préalable aux travaux de modernisation a mis en évidence des possibles conséquences sur le Récaveau. Concernant l'impact sur la flore de la modernisation, il est estimé comme modéré. Concernant le débit restitué au Récaveau par le canal, il devrait passer de 150 l/s à 60l/s. De ce fait, l'étude d'impact suggère qu'une partie des économies générées par la modernisation puisse être affectée au cours d'eau.

Hervé OUBRIER rappelle que ce cours d'eau est très artificialisé sur au moins 50% de son linéaire et ne semble pas trouver particulièrement pertinent des restitutions dans ce cours d'eau. Il rappelle également que la qualité d'eau n'est pas très bonne en partie basse du cours d'eau.

Sophie LELIEVRE comme Grégorie LANDRU pensent qu'une telle diminution de débit aura des conséquences de manière certaine, et qu'à ce titre il est important de mettre en place un suivi de l'évolution de la faune et de la flore pendant et après les travaux. Des expérimentations de restitutions pourraient être mises en place.

- **Bassin de l'Ouvèze Provençale**

Le bassin est classé en déficit quantitatif d'après l'Etude Volumes Prélevables. La préconisation de l'étude est de restreindre de 30% les prélèvements d'eau dans l'Ouvèze tout usage confondu. Cette proposition fera l'objet de négociation et n'a pas été retenue pour le moment.

Olivier NAVARRO souligne la difficulté de « l'exercice demandé » à savoir déterminer précisément des quantités, périodes et lieux de restitution d'eau du canal.

Les autres participants confirment la difficulté d'un tel travail. La proposition qui émerge est d'expérimenter des restitutions d'eau du canal sur un milieu tout en faisant un suivi précis de l'évolution de l'état du milieu afin d'avoir un retour d'expérience et d'adapter les restitutions si besoin

Selon M. Navarro, il serait bien plus intéressant de substituer des prélèvements existants dans l'Ouvèze par un apport d'eau du Canal plutôt que d'augmenter les apports d'eau du canal directement dans l'Ouvèze ou dans un autre milieu.

Besoins en eau des zones humides

- **Zone humide des Garrigues de l'Etang à Sarrians**

M. LANDRU souhaite présenter la zone humide des Garrigues de l'étang sur la commune de Sarrians. Cette zone humide s'étend sur une superficie de 3 ou 4 hectares. Actuellement, cette zone est uniquement alimentée par les précipitations et des drains ont été installés. Autrefois, elle constituait l'exutoire d'une filiole du canal de Carpentras.

Cette zone humide, située sur des terrains privés va faire l'objet d'un projet d'aménagement (accueil touristique hôtelier, cave de visite et dégustation). Les propriétaires souhaitent conserver le lac.

Afin de restaurer le fonctionnement hydraulique de cette zone humide, les drains doivent être colmatés. Grégorie LANDRU du CEN PACA propose que des restitutions d'eau du canal puissent être faites au niveau de cette zone humide.

Sandrine PIGNARD confirme que cela pourrait techniquement être envisageable étant donné que deux filioles desservent la zone. Il faudrait néanmoins faire quelques petits travaux.

Olivier NAVARRO pense qu'il n'est pas forcément pertinent d'injecter de l'eau dans une zone humide méditerranéenne et qu'il faut mieux laisser un régime méditerranéen avec les aléas climatiques que cela comporte.

Hervé OUBRIER semble plutôt d'accord sur le fait qu'il peut être intéressant de mettre de l'eau sur cette zone humide afin d'améliorer la qualité du site notamment d'un point de vue ornithologique.

- **Zone humide de la Mayre de Payan**

Des restitutions d'eau du canal dans cette zone humide ne semblent pas utiles.

- **Zone humide des Confines à Monteux**

La partie Nord de cette zone est alimentée par La Grande Levade sur laquelle une prise d'eau a été installée pour alimenter ce qu'on appelle le site Ruggiéri. Sur ce site, il existe un enjeu biologique important de reproduction des oiseaux.

Sophie LELIEVRE et Hervé OUBRIER pensent qu'une restitution d'eau du canal dans La Grande Levade pourrait être envisagée et qu'elle permettrait un meilleur fonctionnement de la prise d'eau.

Quant à la partie Sud de la zone humide des Confines, c'est une zone prairiale alimentée par l'Auzon et la Mairette. L'irrigation gravitaire est encouragée auprès des agriculteurs dans le cadre de Natura 2000, notamment par l'intermédiaire des MAE.

Il pourrait être envisagé que le canal de Carpentras puisse apporter de l'eau dans la Mairette afin de pérenniser l'irrigation gravitaire ou du moins de prévenir un manque d'eau. Ainsi, il y aurait un retour au milieu par l'intermédiaire de l'irrigation gravitaire.

La substitution, une solution pour améliorer le fonctionnement des milieux

Etant donné la difficulté à estimer les besoins des milieux et la pertinence d'injecter artificiellement de l'eau dans les milieux naturels, les personnes présentes s'accordent pour soutenir des solutions visant à diminuer les prélèvements sur les cours d'eau et rivières déficitaires.

Il s'agirait dans ce cas d'apporter l'eau du canal de Carpentras par des travaux d'extension, pour substituer l'utilisation de la ressource locale par la ressource en eau durancienne du canal.

Mme PIGNARD explique que l'ASA a déjà mis en œuvre une opération de ce type sur Le Mède. Dans ce cadre, l'ASA du Rocher qui prélevait dans le Mède a été dissoute et l'ASA du Canal de Carpentras a fait des extensions pour desservir les utilisateurs d'eau du Mède du secteur.

Christophe GARRONE de la Maison Régionale de l'Eau pense que ce type de projet permettrait de mettre en cohérence, les résultats des Etudes Volumes Prélevables avec la gestion des économies d'eau. Il évoque la difficulté d'imposer des diminutions de prélèvements d'eau à des agriculteurs comme cela est envisagé sur l'Ouvèze tout en mettant à côté de l'eau pour les milieux naturels dont les besoins n'ont pas été réellement identifiés.

Olivier NAVARRO partage ce point de vue. Il lui semblerait pertinent que les ASA qui prélèvent dans l'Ouvèze soient alimentées par le canal de Carpentras, afin de laisser plus d'eau dans les rivières.

Les participants s'accordent pour donner priorité à l'Ouvèze. M. Navarro précise que l'ASA Ouvèze Ventoux consomme la moitié des prélèvements dans cette rivière (environ 7-8 millions de m³ par an). Substituer ce prélèvement dans l'Ouvèze par de l'eau du canal de Carpentras constituerait un bénéfice évident pour la rivière.

Par ailleurs, il souligne que des travaux d'extension du canal seraient a priori moins coûteux que la création de retenues collinaires ou une alimentation en eau à partir du Rhône.

M. Doumenc et Mme Pignard expliquent qu'un projet de liaison entre l'ASA du Canal de Carpentras et l'ASA Ouvèze Ventoux existe depuis longtemps et a été chiffré. Cependant, le canal de Carpentras n'a pas réussi jusqu'à présent à monter un plan de financement de ce projet.

Le deuxième cours d'eau qui pourrait bénéficier de ces substitutions serait le Mède.

CONCLUSION

De manière générale, les personnes présentes s'accordent sur :

- La difficulté d'identifier des besoins précis des milieux aquatiques locaux et par conséquent la nécessité d'expérimenter des restitutions en les accompagnant d'un suivi faunistique et floristique. Cette phase d'expérimentation permettra de faire des ajustements sur les modalités de restitutions et de confirmer la pertinence de ces apports d'eau du canal.
- La pertinence de développer des projets de substitution : apporter l'eau du canal pour diminuer les prélèvements en rivière. Le bénéfice pour le milieu aquatique n'est pas contestable et moins artificiel.

L'absence de l'ONEMA est regrettée. Il est suggéré que l'ONEMA régionale, M. Dominique BEAUDOU en particulier, soit sollicité lors de la prochaine réunion COEC'EAU.

Sandrine PIGNARD remercie l'ensemble des participants et annonce qu'une réunion COEC'EAU aura lieu en septembre prochain.